



Préavis no 35

23 décembre 2002

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la mise en oeuvre d'un AGENDA 21 pour Yverdon-les-Bains.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La notion de développement durable est l'un des seuls résultats positifs des grands sommets de la terre de Rio et de Johannesburg. La majorité de la population a compris que son sort est directement lié à celui du reste de la biosphère. On peut se réjouir de cette heureuse prise de conscience tout en déplorant que sa traduction en actes reste dérisoire, en Suisse comme ailleurs.

L'addition du coût de l'eau potable – de plus en plus élevé du fait de la pollution - du coût des inondations, dont l'une des causes est le changement de la pratique des sols, du coût des crises sanitaires comme la vache folle, etc., représente une somme colossale qui, si elle était investie en amont, permettrait de prévenir tous ces maux par le développement à grande échelle des pratiques durables. Un exemple : la pollution atmosphérique urbaine; obliger constructeurs et conducteurs à se soumettre à des normes avec des échéances très strictes ne serait-il pas d'une efficacité plus durable que l'organisation d'une journée sans voiture par an ?

Que peut faire Yverdon-les-Bains, ville de 25'000 habitants, face à cette globalisation des notions de développement durables ? Le document très complet et très précis du 15 octobre 2001 intitulé Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains apporte des réponses qui ont été définies sur la base d'un état des lieux.

A ce stade, il appartient à l'Autorité yverdonnoise de fixer des objectifs réalisables en tenant compte des possibilités financières de la commune afin

d'améliorer son fonctionnement et d'assurer un développement qui ménage le cadre de vie des générations futures.

2. HISTORIQUE

(Principalement pour les nouveaux Conseillers communaux)

Dès 1998	Intérêt de la Municipalité à s'engager dans une démarche Agenda 21.
06.04.2000	Prise en considération par le Conseil communal de la motion de M. le Conseiller Vassilis Venizelos, demandant la mise en œuvre du développement durable à Yverdon-les-Bains.
06.09.2000	Octroi par le Conseil communal d'un crédit de fr. 132'000.-- pour l'étude de la réalisation d'actions concrètes en faveur du développement durable (préavis no 14).
Septembre 2000	Création d'un bureau de coordination chargé du suivi et de l'exécution de la planification.
Septembre 2000	Constitution d'un groupe de travail "Agenda 21" (81 membres dont des Municipaux, des Conseillers communaux, des collaborateurs de l'administration, des représentants du secteur privé et des domaines sociaux, économiques et environnementaux).
Septembre 2000 à novembre 2001	Déroulement de la phase de planification ponctuée par 5 étapes et autant de séances.
27.11.2000	Information et sensibilisation.
12.02.2001	Situation sur la base d'un état des lieux à cette date.
07.05.2001	Les participants proposent des actions qui permettent d'atteindre les objectifs.
25.06.2001	Catalogue d'actions mis en discussion.
19.11.2001	Synthèse et perspectives.
20.12.2001	La Municipalité adresse au Conseil le préavis no 35 concernant la mise en œuvre d'un Agenda 21 pour Yverdon-les-Bains (crédit d'investissement de fr. 220'000.- et création d'un demi poste d'un collaborateur administratif et/ou scientifique).
07.05.2002	Dépôt du rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis no 35/2001.
27.05.2002	Communication C/4 de la Municipalité annonçant au Conseil communal le retrait du préavis no 35/2001 assorti de la promesse de reprendre l'étude des propositions qui feront l'objet d'un nouveau préavis à la fin 2002.

12.09.2002	Adoption par la Municipalité de la note du 04.09.2002 du Municipal délégué à l'Agenda 21 en vue de la présentation d'un nouveau préavis au Conseil communal. Délai fixé au 27.09.02 au plus tard pour l'envoi à STE des propositions par les services communaux.
27.09.2002	Prolongation au 31.10.02 du délai précité.
31.10.2002	Clôture de la réception des propositions et vœux.

3. ETAT DES LIEUX

Suite à la décision municipale du 12 septembre 2002 de réactiver l'étude de l'Agenda 21 en vue de la présentation d'un nouveau préavis au Conseil communal, la Municipalité a défini la procédure suivante :

- Réfléchir aux possibilités d'amélioration durable de la qualité de vie dans notre cité
- Reprendre le document d'octobre 2001 et identifier les objets concernant chaque dicastère
- Etablir les priorités de chaque dicastère en tenant compte de la possibilité de réaliser les actions au sein des services en 2003
- Séparer les actions en 2 catégories :
 - a) sans frais pour la bourse communale
 - b) avec frais (indiquer les montants)
- Remise à STE le 27 septembre 2002 au plus tard des éléments de réponses, selon les fiches d'actions qui concluaient le rapport du groupe d'étude chargé de l'Agenda 21.

Cette procédure a été communiquée aux services communaux pour application par les Municipaux délégués et les Chefs de service concernés. Pour différentes raisons, la rentrée des données s'est finalement échelonnée du 19 septembre au 25 novembre 2002.

Le dépouillement des réponses amène les commentaires suivants :

- Sur les 47 fiches, trois n'ont pas été traitées/évaluées.
- La majorité des réponses restent très globales et rendent difficiles leurs réalisations immédiates, soit par un libellé trop audacieux ou par un programme politique lié aux finances de la ville.
- Un grand nombre d'actions sont « en cours » sans que l'on puisse connaître l'état d'avancement et le résultat des démarches par rapport à l'A21.

- Les actions logiques, sans relations directes avec A21, mais s'insérant dans la philosophie d'un développement durable lié à un dicastère, semble progresser par elles-mêmes et motiver les responsables.
- Les actions transversales impliquant plusieurs services sont encore embryonnaires et difficiles à mettre en place.

En conclusion :

- Il faut relancer l'A21 de manière modeste en documentant les actions en cours afin de pouvoir juger de leur état d'avancement
- Sélectionner des fiches à mettre en œuvre en 2003, partiellement ou totalement, mais avec un objectif clair
- Favoriser dans un premier temps les actions pratiques nécessitant peu d'interventions transversales
- Mettre en place une structure de gestion de projet et planifier le suivi des « travaux ».

4. OBJECTIFS ET ACTIONS

Les objectifs et actions ont été élaborés en fonction de l'état d'avancement du dossier et de leurs coûts.

L'objectif principal en 2003 est de redynamiser le réflexe Agenda 21 dans les actions quotidiennes, sans pour autant engendrer des dépenses supplémentaires ; il s'agit de faire les bons choix en termes de développement durable, en réfléchissant avant l'acquisition de biens de consommation et en adoptant des attitudes qui préservent l'environnement au sens général.

Cet objectif, qui met en avant la responsabilité individuelle, doit inciter les Chefs de service à sensibiliser leurs collaborateurs directs à la philosophie de l'Agenda 21.

Pour évaluer l'efficacité de cette mesure générale, on pourrait effectuer un audit succinct des différents services et collaborateurs sur la politique d'achat, la gestion des dépenses énergétiques dans les bureaux et les critères de choix retenus dans l'établissement de projets spécifiques.

Parallèlement à cet objectif « éducatif », 15 fiches d'actions ont été sélectionnées pour être réalisées totalement ou partiellement ; chaque action sélectionnée sera documentée afin de pouvoir juger de l'aboutissement réel du projet en fonction de l'objectif à atteindre dans l'année.

Nouvelles fiches :

N°	Resp.	Titre	Objectif 2003
3.1	Tous	Tri des déchets dans l'administration	Mettre à disposition des collaborateurs A) dans les cafétérias : des dispositifs de récolte pour le PET, le verre, les capsules Nespresso et le papier. B) aux places de travail : un bac pour le papier à recycler.
8	URBAT	Projet pour les espaces publics	Présenter 3 projets en octobre 2003, avec plan et devis à la Municipalité pour réalisation future si retenus par les instances politiques.
11	CPO	Mobilité durable	Présenter un rapport sur l'action "pédibus", un état des lieux des réalisations effectuées dans le cadre de la Commission deux roues (C2R).
12	C2R/STE	Mobilité durable : projet deux-roues	Propositions à présenter par la Commission deux-roues dans le cadre du crédit déjà voté par le Conseil communal (tranches annuelles de fr. 100'000.-)
13	SE	Politique énergétique communale	Etablir un bilan énergétique d'un bâtiment communal en fonction de travaux futurs. A réaliser dans le cadre des travaux de semestre eivd.
17	SE	Plan de rénovation du réseau	Dresser le plan directeur des eaux, à compiler pour septembre 2003.
18	STE	Plan général d'évacuation des eaux	Débuter les études, procéder aux investigations sur un secteur test, régler les procédures d'échange de données informatiques.
20	Ecoles	Nature à l'école	Mise en place d'une station météo.
24	STE	Certification des forêts	Adhérer et suivre le processus de certification à travers les triages.
26	STE	Déchets : animations pour les habitants	Organiser une journée d'information à la voirie à l'occasion d'une action containers à compost.
30	STE	Gestion des sites pollués	Elaboration des projets d'assainissement des rives du lac et du Saut en collaboration avec SESA et les mandataires.
32	Ecoles	Citoyenneté et santé à l'école	Etablir un rapport sur les mesures prises.
33	SSO	Promotion de l'engagement bénévole	Etablir un rapport sur les mesures prises et les actions concrètes futures.
41	Ecoles	Alimentation saine	Définir une offre de promotion de la santé.
43	SSO	Crèches et cantines	Déposer un rapport à la Municipalité avec projets pour 2004.

5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

5.1 Mise en œuvre

La mise en œuvre est prévue en trois temps de la façon suivante :

1. Nommer un responsable A21 pour chaque service ; cette personne sera chargée d'organiser l'avancement du (des) projet(s) à réaliser dans son entité et de proposer aux délégués A21 les actions à entreprendre à la suite. Les actions devront être suffisamment documentées pour permettre

de valider l'avancement et de constituer un rapport illustré annuel de notre Agenda 21.

2. Pour toutes les actions transversales, nommer un chef de projet chargé de former et dynamiser son groupe de travail pour faire aboutir l'action.
3. Planifier les séances de rapport d'avancement des projets au comité de pilotage A21, comité à former rapidement.
4. Planifier les séances pour 2003, en principe 3 séances annuelles, soit :
 - Séance d'ouverture pour le démarrage ou la relance des actions (février 2003)
 - Séance pour juger l'avancement du projet et la planification des actions 2004 (juin 2003)
 - Séance de remise des rapports pour l'année écoulée avec documentation sur la progression du projet (mi-novembre 2003).
5. Etablir la nécessité de nommer une commission extraparlamentaire.

5.2 Le présent préavis propose

Chaque responsable d'action est auditionné 2 fois par année afin de suivre l'évolution de l'action et garantir la réalisation des objectifs. Des indicateurs seront mis en place pour chaque action.

5.3 Coût et financement

Agenda 21 Yverdon-les-Bains : Actions à réaliser en 2003				
No	Titre de l'action	Responsable	Financement pour 2003 (fr.)	
			Crédit demandé	Financement acquis
3.1	Tri des déchets dans l'administration communale	GRF		Budget
8	Projets pour les espaces publics	URBAT		Budget
11	Mobilité durable : catalogue d'actions	CPO		Budget
12	Mobilité durable : projet "Deux-roues"	C2R/STE		100'000.-/an
13	Energie : politique énergétique communale	SE	10'000.-	
17	Eau potable : plan de rénovation du réseau	SE		Crédit d'investissement
18	Eaux usées : plan général d'évacuation (PGEE)	STE		750'000.-
20	Nature à l'école	Ecoles	1'000.-	
24	Certification des forêts de la Ville	STE/SFFN	2'000.-	
26	Déchets : animation pour les habitants	STE/STRID	20'000.-	
30	Gestion des sites pollués	STE		Budget
32	Développement durable, citoyenneté et santé à l'école	Ecoles		Budget
33	Promotion de l'engagement bénévole	SSO		Budget
41	Alimentation saine	Ecoles		Budget
43	Création de crèches et cantines scolaires	SSO		Budget
	TOTAL		33'000.-	

Par le présent préavis, la Municipalité remplit son engagement (Communication C/4 du 27 mai 2002) de reprendre l'étude des propositions pour les soumettre au Conseil avant la fin de 2002.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme d'action 2003 exposé dans le présent préavis, à savoir :

Agenda 21 Yverdon-les-Bains : Actions à réaliser en 2003				
No	Titre de l'action	Responsable	Financement pour 2003 (fr.)	
			Crédit demandé	Financement acquis
3.1	Tri des déchets dans l'administration communale	GRF		Budget
8	Projets pour les espaces publics	URBAT		Budget
11	Mobilité durable : catalogue d'actions	CPO		Budget
12	Mobilité durable : projet "Deux-roues"	C2R/STE		100'000.-/an
13	Energie : politique énergétique communale	SE	10'000.-	
17	Eau potable : plan de rénovation du réseau	SE		Crédit d'investissement
18	Eaux usées : plan général d'évacuation (PGEE)	STE		750'000.-
20	Nature à l'école	Ecoles	1'000.-	
24	Certification des forêts de la Ville	STE/SFFN	2'000.-	
26	Déchets : animation pour les habitants	STE/STRID	20'000.-	
30	Gestion des sites pollués	STE		Budget
32	Développement durable, citoyenneté et santé à l'école	Ecoles		Budget
33	Promotion de l'engagement bénévole	SSO		Budget
41	Alimentation saine	Ecoles		Budget
43	Création de crèches et cantines scolaires	SSO		Budget
	TOTAL		33'000.-	

Article 2.- : un crédit d'investissement de fr. 33'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense sera imputée dans le compte no 9103 "Agenda 21/2003" et amortie en un an.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : M. M.-A. Burkhard, Municipal